

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**  
**D\_2023\_6\_8**

L' an deux mille vingt trois, le lundi 19 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 13 Juin 2023

Présents : 29

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Rémunération des**  
**Contrats d'Engagement Educatif**  
**(CEE)**

**Pouvoirs :**

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur BONNET Franck

**Secrétaire de Séance** : Madame Bérengère BASTIDE

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du personnel, expose à l'assemblée :

Le CEE est un contrat de travail spécifique destiné aux animateurs et aux Directeurs d'accueils collectifs de mineurs. Il s'agit d'un contrat de droit privé faisant l'objet de mesures dérogatoires en ce qui concerne le temps de travail (forfait journalier), le repos du salarié et la rémunération.

La rémunération proposée n'a pas évolué depuis juin 2020.

Suite à la pénurie de personnel et aux difficultés rencontrés pour recruter des animateurs au centre de loisirs, il est proposé d'augmenter la rémunération.

**DECIDE :**

- **De fixer la rémunération journalière des animateurs et Directeurs saisonniers recrutés en CEE de la manière suivante :**

	Montant brut/jour effectif
Animateur stagiaire BAFA, BAFD ou équivalent	60 €
Animateur diplômé BAFA, BAFD ou équivalent	80 €

- **Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget et de ceux à venir.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20230619-D\_2023\_6\_8-DE



Emis le 19/06/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le